

Le 6 juin 2010

Monsieur Guy DAVID
Maire de SAINT-PERREUX
56350 SAINT-PERREUX

A

«Titre» «Nom»
«Adresse1»
«Ville»

«Titre»,

Les travaux d'assainissement collectif du bourg de SAINT-PERREUX sont terminés et le réseau est en service depuis le jeudi 20 mai ; ainsi vous êtes autorisé à vous y raccorder dès à présent. Néanmoins, je me permettrai de vous faire quelques recommandations :

1 – Les travaux de raccordement entre votre habitation et la boîte de branchement placée à la limite du domaine public, sont à votre charge.

2 – Soyez attentif à la qualité des tuyaux utilisés. Certes, un PVC de gouttière ne coûte pas cher, mais les risques d'écrasement sont inévitables et vous serez la première victime en cas de mauvais fonctionnement de votre raccordement sans compter les frais que vous aurez à supporter en cas de réfection. Aussi, que vous réalisiez les travaux vous-mêmes ou que vous fassiez appel à un professionnel, il est expressément conseillé d'utiliser un tuyau et des raccords (culotte, coude, té), en PVC de diamètre **125 mm** à joint caoutchouc et de qualité « série **CR8** » (n'existe pas en 100 mm). Bien entendu, seules les eaux usées seront dirigées vers ce réseau, à l'exclusion des eaux pluviales.

3 – A l'achèvement des travaux, vous devrez transmettre la fiche de raccordement renseignée à la mairie afin qu'un rendez-vous soit fixé avec VEOLIA, qui viendra contrôler la conformité de votre installation soit en tranchée ouverte, soit après remblaiement. (rendez vous plus faciles à organiser). VEOLIA vous transmettra un procès-verbal de conformité à l'issue de ce contrôle, ainsi qu'une copie à la mairie.

4 – En contre partie du service apporté, les frais pour chaque branchement ont été fixés à 900 €TTC par délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2009. Vous recevrez l'avis de paiement dans les prochaines semaines, puisque cette taxe est exigible dès la mise en service du réseau.

5 – Vous disposez d'un délai maximal de 2 ans, c'est-à-dire jusqu'au 20 mai 2012 pour effectuer votre raccordement conformément au Code de la Santé Publique (art L 1331-1).

6 – Les services de VEOLIA seront à votre écoute pour vous conseiller. Je vous recommande la plus grande vigilance car un seul branchement défectueux pourrait suffire à l'émergence d'un dysfonctionnement.

Je vous prie de croire, «Titre», à ma considération distinguée.

Guy DAVID
Maire de SAINT-PERREUX

PJ : - Schéma de raccordement
- Fiche de raccordement à remettre en mairie